

COMMUNE DE L'ÉTOILE

CONSEIL MUNICIPAL Du Mercredi 7 DECEMBRE 2022

Le Conseil Municipal de la Commune de L'Étoile, légalement convoqué, s'est réuni ce jour sous la présidence de Monsieur Thierry BAILLY, Maire.

Présents : Mmes M.DULLIN – H.LAMARD – S.BENOIST - M.ROUSSOT – R.JAMES-INGRAND
I.THEVENET– J.PISKIN – E.GOYDADIN

MM. J-G.ROBLIN – P.BAZIN – A.CHAMBARD – M.CONDEMINE

Excusés : Q.PLUBELLE (pouvoir à S.BENOIST)

Secrétaire de séance : S.BENOIST

Ouverture de la séance par l'approbation du compte rendu du 16 novembre 2022

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

SÉCURISATION TRAVERSÉE RD 38

N°53/22 Le conseil municipal, après en avoir délibéré (11 voix pour, 2 abstentions, 1 contre) :

- **DECIDE** de demande une subvention auprès des services de l'état
- **ARRETE** les modalités de financement à 37 069.30 € HT
- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer tous les documents se référant à ce dossier

N°54/22 Le conseil municipal, après en avoir délibéré (11 voix pour, 2 abstentions, 1 contre) :

- **DECIDE** de demande une subvention concernant les amendes de police auprès du conseil départemental
- **ARRETE** les modalités de financement à 37 069.30 € HT
- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer tous les documents se référant à ce dossier

DÉCISION MODIFICATIVE

N°55/22 Le conseil municipal, après en avoir délibéré (1 abstention, 13 voix pour) :

- **APPROUVE** la décision modificative suivante :

RF 7022/70 : + 3 400 €

DF 6412/012 : + 2 800 €

DF 6541/65 : + 600 €

RI 275/27 : + 304 €

RI 10226/10 : +800 €

RI 1321/13 : +180 €

DI 2151/21 : + 1284 €

EMPRUNT

N°56/22 Le conseil municipal, après en avoir délibéré (12 voix pour, 2 abstentions) :

- **DECIDE** de contracter auprès du crédit agricole un emprunt dont les caractéristiques sont les suivants :
 - Montant : 56 000 €
 - Durée : 24 mois
 - Taux variable : 1.975 € euribor + 0.84 €
 - Périodicité : trimestrielle. Remboursement du capital in fine
 - Frais et commissions : 200 €
- **AUTORISE** Le Maire à signer le contrat et les documents se rapportant à cette décision

FINALISATION ACQUISITION TERRAIN

- N°57/22** Le conseil municipal, après en avoir délibéré (13 voix pour, 1 abstention) :
- **Approuve** la décision modificative suivante :
 - o DI 211/21 : + 56 000 €
 - o RI 1641/16 : + 56 000 €

- N° 58/22** Le conseil municipal, après en avoir délibéré (13 voix pour, 1 abstention) :
- **DECIDE** de l'ouverture des crédits suivants :
 - o 56 000 € à l'article 211 (dépenses)
 - o 56 000 € à l'article 1641 (recettes)
 - **D'INSCRIRE** ces crédits au budget primitif 2022
 - **D'AUTORISER** M. le Maire à signer toutes pièces utiles à ce cadre

TRAVAUX EN REGIE

- N°59/22** Le conseil municipal, après en avoir délibéré (13 voix pour, 1 abstention)
- **APPROUVE** les modifications budgétaires suivantes relatives aux travaux en régie :
 - o DI 202/20 : - 1000 €
 - o DI 165/16 : - 490 €
 - o DF 615231/011 : - 367 €
 - o D 023 : + 367 €
 - o R 021 : +367 €
 - o DI 21318/040 : + 459 €
 - o DI 21311/040 : + 1398 €
 - **AUTORISE** Monsieur le Maire à passer toutes les écritures budgétaires se rapportant aux travaux réalisés en régie pour les opérations suivantes :
 - o Changement de la porte de la sacristie (659 €)
 - o Modification de la 3^{ème} classe de l'école élémentaire (731 €)
 - o Réfection des bureaux de la mairie (3567 €)

TAXE D'AFFOUAGE

- N° 60/22** Le conseil municipal, après en avoir délibéré (13 voix pour, 1 abstention)
- **DECIDE** de fixer la taxe d'affouage pour l'année 2022 à 50 € le lot

BAIL A FERMAGE

- N°61/22** Le conseil municipal, après en avoir délibéré (13 voix pour, 1 abstention)
- **DECIDE** de louer à Monsieur GLARMET Arnaud la parcelle ZC 16, située ver la Grange Robinet, d'une contenance de 18a 86ca
 - **DIT** qu'un bail rural sera conclu pour une durée de 9 ans
 - **DIT** que ce bail sera conclu dès l'année 2022

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Déclaration d'intention d'aliéner :

- Vente M et Mme THEODORI : 17 Passage de la Fontaine

La commune ne souhaite pas exercer son droit de préemption.

La réunion est levée à 22h45.

Prochaine réunion le mercredi 18 janvier à 20h00.

La secrétaire de séance

Le Maire